



## **PROGRAMME DE VEILLE 2025 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

### **ALERTE N 65 CONCERNANT NEXITY**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié la version 2025 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*



## **NEXITY**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 22 MAI 2025**

### **RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 22 : Attribution d'actions gratuites**

#### **Analyse**

Résolution autorisant l'attribution d'actions gratuites à hauteur de 1% du capital.

Les critères de performance susceptibles de conditionner l'attribution d'actions gratuites n'étant mentionnés ni dans la résolution ni dans les documents d'information des actionnaires pour l'assemblée générale, cette résolution n'est pas conforme aux recommandations de l'AFG.



## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2024 : II-C 4-2**

*L'AFG préconise que la société fournisse à ses actionnaires, dans son URD, des données précises concernant l'ensemble des conditions de performance des plans d'actions gratuites en cours. ....*

*Il est souhaitable que l'octroi d'actions gratuites soit lié dans leur intégralité à la réalisation de conditions de performance sur une longue durée (au moins 3 ans, de préférence 5 ans).*

*Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions, afin que l'actionnaire, puisse apprécier leur caractère approprié en conséquence. Les critères de performance ne doivent pas permettre la rémunération de la sous-performance.*

*Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.*



## **GOUVERNANCE**

### **1. Composition du conseil de NEXITY**

Le conseil d'administration de NEXITY comportera, à l'issue de l'assemblée générale 60% de membres libres d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG, hors représentants des salariés (dans l'hypothèse où la résolution correspondante serait acceptée).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Véronique Bédague-Hamilius	PDG	Non libre d'intérêts	100%	F	61	FR	4	2029	1	1			
	Bruno Catelin	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	59	FR	8	2028	0	1		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Crédit Mutuel Arkéa représentée par Bertrand Blanpain	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	43%	M	61	FR	4	2029	0	1	M		
	Jérôme Grivet	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	86%	M	63	FR	10	2028	1	2	M		
	Société La Mondiale représentée par Benoit Courmont	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	47	FR	3	2026	0	1			
	Constance Poublot		Non libre d'intérêts	80%	F	40	FR	1	2028	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Soumia Belaidi Malinbaum		Libre d'intérêts	100%	F	63	FR	10	2029	0	1	M	M	M
	Charles-Henri Filippi		Libre d'intérêts	86%	M	72	FR	9	2027	0	1		P	P
	Agnès Nahum		Libre d'intérêts	100%	F	64	FR	10	2027	0	1	P	M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Florence Verzelen		Libre d'intérêts	80%	F	47	FR	1	2029	1	2			
	Magali Smets		Libre d'intérêts	100%	F	51	FR	9	2028	0	1	M		
	Enrique Martinez		Libre d'intérêts	100%	M	54	ES	1	2028	1	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Caroline Desmaretz	Représentant des salariés actionnaires (élection en concurrence)	Non libre d'intérêts	Nouveau	F	51	FR	Nouveau	2028	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Isabelle Didolla	Représentant des salariés actionnaires (élection en concurrence)	Non libre d'intérêts	Nouveau	F	56	FR	Nouveau	2028	0	1			

## 2. Spécificités

- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Les résolutions 9 et 10 concernent l'élection en concurrence d'un administrateur représentant les salariés actionnaires. Un seul poste de représentant des salariés actionnaires étant à pourvoir au conseil, il est recommandé aux actionnaires de ne voter favorablement qu'à une seule résolution.
- Taux de présence aux réunions du conseil inférieur à 45% pour un administrateur.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET